



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Novembre 2019

MAIRIE DE TROMBORN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date de convocation

08 novembre 2019

Date d'affichage

19 novembre 2019

*L'an deux mil dix-neuf, le quinze novembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la
présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : **CONTELLY** Gabriel, **MESENBOURG** Audrey, **RYDZIO** Raphaël, **SCHNEIDER** Serge, **KNORST** Anne Marie, **BANAS** Edmond, **JUNGER** Jean Michel, **DOMINELLI** Maurice, **BERNARD** Alain, **LEONARD** Jacqueline

Absents : **GAUER** Jean Paul (Absent excusé – procuration à Jean-Michel JUNGER)

Mme MESENBOURG Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Réunion du 20 septembre 2019 : Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance en date du 20 septembre 2019. Le Conseil municipal approuve ce compte-rendu à l'unanimité. (dont 1 procuration)

32-DCM-2019: Modification du plan de financement du projet de remplacement de l'éclairage public actuel par un système LED

Le Maire rappelle à l'assemblée sa décision n° 10-DCM-2019 en date du 11 février 2019 acceptant le projet de remplacement de l'éclairage public actuel par un système LED pour un montant HT de 18 550 €.

Après avoir reçu les premiers retours concernant les différentes demandes de subventions, il propose de modifier le plan de financement afin de pouvoir faire une demande à d'autres organismes. En effet, la Région ne subventionne pas ce genre de projet et la participation du FEDER semble être compromise car une convention avec la CCHPB est nécessaire et cette dernière ne l'a pas encore validée ; la Commune a reçu un retour positif d'AMITER à hauteur de 2 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

Fixe le nouveau plan financement suivant :

DETR	35%	6 492 €
AMITER	11%	2 000 € (déjà accordé)
ADEME	30 %	5 565 €
Fonds propres	24 %	4 493 €

Autorise le Maire à établir de nouveaux plans de financement au cas où une des demande ci-dessus n'aboutirai pas

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 11 (dont 1 procuration)
Pour : 11 (dont 1 procuration)
Contre : 0
Abstention : 0

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Novembre 2019

33-DCM-2019: Modification des statuts de la CCHPB – Action sociale

Le Maire donne lecture de l'extrait du procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2019 et notamment son point 1 relatif à la modification des statuts de la CCHPB dans le cadre de sa compétence optionnelle « action sociale ». Les principales modifications reposent sur la suppression des actions en faveur du développement des services à destination des personnes défavorisées, âgées, handicapées ou dépendantes puisque certaines communes ont des projets dans ces domaines et sur l'ajout de la compétence « aménagements et actions liés aux modes de déplacements alternatifs » sans en modifier le règlement du Soli'Bus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

Approuve la délibération du conseil communautaire concernant la modification de ses statuts telle que proposée dans l'énoncé du Maire

Nombre de votants : 11 (dont 1 procuration) Pour : 11 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

34-DCM-2019: Subvention aux brioches de l'Amitié

Le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention à l'association Brioches de l'Amitié.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE :

- **D'accorder** une subvention à l'AFAEI Brioches de l'Amitié, d'un montant de 300 euros
- **Autorise** le Maire à procéder au mandatement de cette somme

Nombre de votants : 11 (dont 1 procuration) Pour : 11 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

35-DCM-2019: Vente d'un terrain à un particulier – M. MESEMBOURG Bertrand

Le Maire expose à l'assemblée que M. et Mme MESEMBOURG Bertrand, domicilié dans la Commune, souhaite devenir propriétaire d'un sentier situé à l'arrière de son habitation qui n'a plus lieu d'exister (voir plan ci-joint). Or, il explique que la parcelle située à cet endroit devra faire l'objet d'un découpage cadastral afin de vendre uniquement le sentier, en effet, cette partie est actuellement rattachée à la rue qui passe à l'arrière des maisons situées rue du Maréchal Leclerc.

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE :

- **Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à l'arpentage
- **Accepte** de vendre la nouvelle parcelle créée (ancien sentier communal) suite au découpage par le géomètre à M. et Mme MESEMBOURG à condition que les frais de géomètre soient entièrement pris en charge par l'acheteur et qu'un droit de passage soit laissé pour la parcelle 348.
- **Fixe** le tarif de cette parcelle à 50€ l'are ; le montant de la vente sera calculé sur cette base après arpentage.
- **Charge** le Maire d'établir les actes administratifs visant à clôturer cette vente
- **Désigne** M.JUNGER Jean-Michel comme représentant de la Commune habilité à signer l'ensemble des actes concernant cette vente.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Novembre 2019

Nombre de votants : 11 (dont 1 procuration) Pour : 11 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

36-DCM-2019: Remplacement d'un poteau incendie devant la Mairie

Le Maire donne lecture du dernier compte-rendu réalisé par le SDIS suite au contrôle des points d'eau pour la sécurité incendie. Le réseau de sécurité est stable sur la Commune mais la borne située au centre du village devant la Mairie est Hors service car la manipulation est très difficile (grippée).

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement, un technicien de la Lyonnaise des Eaux est venu constater la défaillance.

Le Maire présente le devis de la Lyonnaise des Eaux qui s'élève à 3 445,08 € HT pour le remplacement intégral de la borne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE :

- **Accepte** le devis présenté par la Lyonnaise des Eaux pour un montant HT de 3 445,08 € HT
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 11 (dont 1 procuration) Pour : 11 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

37-DCM-2019: Mise en concurrence du contrat groupe prévoyance

Le Maire informe le conseil municipal que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011, les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ce contrat est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ce contrat pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités de la Moselle et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le centre de gestion de la Moselle a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2014 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du comité technique paritaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE :

- **De se joindre** à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de gestion de la Moselle va engager en 2021 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Novembre 2019

- **Prend Acte** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de gestion de la Moselle à compter du 1^{er} janvier 2021.
- **Inscrit** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération
- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 11 (dont 1 procuration)
Pour : 11 (dont 1 procuration)
Contre : 0
Abstention : 0

38-DCM-2019: Dénomination et renumérotation des voies du village

Le Maire propose à l'assemblée quelques modifications concernant le nom des rues du village.

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE :

- **Arrête** la dénomination des rues du village de la manière suivante :

RUE ACTUELLE	NOUVELLE DENOMINATION
1- Chemin piéton lotissement	Allée des Primevères
2- Chemin d'exploitation arrière bâtiment communal	Chemin de Bouzonville
3- Rue du Général de Gaulle (à partir de la rue de Dalem vers Teterchen)	Rue de Metz
4- Rue du Général de Gaulle (à partir de la rue de Dalem vers Villing)	Rue de Sarrelouis
5- Rue qui démarre rue de Dalem et qui débouche entre le 7 et le 8 rue du Général de Gaulle	Rue des Vergers
6- Chemin situé rue de Dalem vers le Château d'eau	Impasse du Château d'eau
7- Rue derrière les habitations rue du Maréchal Leclerc de la rue de Dalem vers rue du 12 décembre 1948	Rue de l'Eglise
8- Chemin rue du 12 décembre 1948 vers village – cimetière	Rue du bosquet
9- Rue du Général de Gaulle vers rue du Maréchal Foch en face du n° 51	Rue de la forge
10- Rue vers Odenhoven (à partir de la ferme)	Route d'Oberdorff
11- Rue des Jardins avec le petit bout de rue en face du 50€ (Crauser Louis)	Rue des jardins
12- Rue du Maréchal Foch	Rue de Brettnach
13- Rue du Maréchal Leclerc	Rue de la Mairie
14- Rue Poincaré	Rue du Marronnier
15- Rue du 12 décembre 1948	Rue du 12 décembre 1948
16- Route de Dalem	Rue de Dalem

- **Fixe** la date d'effet de la présente décision au 1^{er} janvier 2020.
- **Charge** le maire d'établir tous les documents, arrêtés et notifications, relatifs à ce dossier

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Novembre 2019

Nombre de votants : 11 (dont 1 procuration)
Pour : 7 (dont 1 procuration)
Contre : 4 (A.BERNARD, E.BANAS, R.RYDZIO, A-M.KNORST)
Abstention : 0

39-DCM-2019: Devis La Poste – Plaques de rue et numéros de maison

Le Maire expose à l'assemblée le devis présenté par la Poste pour un montant de 2 849,24 € concernant l'achat des plaques de numéro de maison et des panneaux de rue. Il faut compter 136 plaques de renumérotation à 10,54 €/pce en bleu sur fond blanc, si la Commune demande une autre variante, il faudra ajouter un forfait de 55 €. Pour les noms de rues, 30 panneaux de 450X250 sont nécessaires mais le support galvanisé est facturé 70,79 €, soit un total de 3 612 € HT.

Le devis pour la commande de plaque étant très variable en fonction des couleurs et matériaux choisis, le Maire propose de voter un budget maximum à ne pas dépasser afin de permettre la commande de ces éléments rapidement.

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE :

- **Fixe** un budget maximal de 4 000 € HT pour la commande des plaques de rue et de numérotation.
- **Autorise** le maire à demander un nouveau devis tenant compte des couleurs et matériaux choisis
- **Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 11 (dont 1 procuration)
Pour : 7 (dont 1 procuration)
Contre : 4 (A.BERNARD, E.BANAS, R.RYDZIO, A-M.KNORST)
Abstention : 0

Divers

Le Maire informe l'assemblée :

- Saint Nicolas : le vendredi 6 décembre 2019 à 18h
- Lecture du courrier de l'archiprêtré concernant les dépositaires

Tromborn, le 15 novembre 2019

La secrétaire de séance
Audrey MESENBURG